








## PLANIFICATION ANTICIPEE POUR LES PARENTS NON CITOYENS

Avis de non-responsabilité: Cet avis a été créé par The Legal Aid Society, Immigration Law Unit (La Société d'Aide Juridique, L'Unité du Droit d'Immigration); Legal Services NYC (Services Juridiques New York); et Urban Justice Center, Domestic Violence Project (Centre de Justice Urbaine, Projet sur la Violence Domestique). Cet avis ne constitue pas des conseils juridiques et ne remplace pas l'avis d'un expert en immigration.

Si vous êtes le parent d'un enfant, que vous n'êtes pas citoyen américain et que vous pensez que vous risquez d'être expulsé des États-Unis à l'avenir, vous pouvez prendre certaines mesures dès maintenant pour planifier le soin et garde de votre enfant.

<p><b>Personne à Contacter en Cas d'Urgence à l'École</b></p>	<p>Si votre enfant est inscrit à l'école, vous pouvez nommer jusqu'à trois personnes que l'école peut contacter en cas d'urgence ou si votre enfant est malade. Ajoutez-les à la « Carte Bleue » de votre enfant à l'école.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Carte de Contact d'Urgence pour l'École</a></li> </ul> 
<p><b>Passeport</b></p>	<p>Utilisez ce formulaire pour demander un passeport américain pour votre enfant, s'il est citoyen américain. S'il a moins de 18 ans, l'autre parent devra donner son consentement, ou vous devrez expliquer pourquoi la permission de l'autre parent ne peut pas être obtenue ou n'est pas nécessaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Formulaire DS-11, Application pour le Passeport Américain</a></li> </ul>  <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Formulaire DS-3053, Le Consentement de l'Autre Parent</a></li> </ul> 

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Formulaire DS-5525, Déclaration de circonstances familiales urgentes/spéciales pour la délivrance d'un passeport américain à un enfant de moins de 16 ans</a></li> </ul>  <p>Si votre enfant n'est pas citoyen américain, demandez au consulat étranger approprié des instructions sur la façon d'obtenir un passeport pour votre enfant.</p>
	<p>Si vous souhaitez autoriser votre enfant mineur à voyager seul à l'étranger, vérifiez la politique de votre compagnie aérienne concernant aux voyages des mineurs non accompagnés.</p> <p>Si vous souhaitez qu'une personne accompagne votre enfant mineur lors d'un voyage à l'étranger, signez cette autorisation (chaque parent doit en signer une, ou vous devez expliquer pourquoi l'autorisation de l'autre parent ne peut être obtenue ou n'est pas nécessaire). Il doit être signé devant un notaire. Votre enfant doit voyager avec son acte de naissance et son passeport originaux, ainsi qu'avec des copies des documents répertoriés sur le formulaire d'autorisation de voyage. Vérifiez également les exigences de la compagnie aérienne concernant les enfants non accompagnés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Autorisation de Voyage</a></li> </ul> 
<p><b>Désignation de Personne en Relation Parentale</b></p>	<p>Utilisez ce formulaire pour permettre à quelqu'un de prendre des décisions concernant l'école et les soins de santé de votre enfant. Signez devant un notaire. Vous n'avez pas besoin d'un avocat pour cela.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Désignation de Personne en Relation Parentale</a></li> </ul> 
<p><b>Procuration</b></p>	<p>Utilisez ce formulaire pour permettre à quelqu'un de gérer les transactions immobilières à votre place. Il doit être signé devant un notaire. Vous n'avez pas besoin d'un avocat pour cela. La procuration ne concerne pas directement les soins ou la garde des enfants, mais se limite plutôt aux questions immobilières telles que votre compte bancaire, le bail de votre appartement, les questions d'assurance, la facturation des soins de santé, etc. Utilisez-le uniquement si vous souhaitez donner à quelqu'un le pouvoir sur votre propriété.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Procuration</a></li> </ul> 
<p><b>Requête de Tutelle ou de Garde Devant le Tribunal</b></p>	<p>Le tribunal de la famille (Family Court) ou le tribunal « Surrogate’s Court » peut rendre des ordonnances concernant la tutelle ou la garde formelle de votre enfant.</p> <p><b>AVERTISSEMENT:</b> Bien qu'une ordonnance de tutelle ou de garde puisse être utile pour établir les droits de quelqu'un concernant votre enfant, il existe de nombreux risques à s'adresser au tribunal pour la garde, la tutelle ou la tutelle de secours:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'autre parent doit généralement être informé de ce type de procédure judiciaire.</li> <li>• L'autre parent peut appeler l'immigration pour venir au tribunal lorsque vous y serez! Ceci est particulièrement dangereux si vous disposez déjà d'une mesure définitive d'expulsion.</li> <li>• L'autre parent peut réapparaître après avoir été absent de la vie de votre enfant et déposer sa propre requête concernant votre enfant.</li> <li>• Dans une bataille judiciaire, l'autre parent aura plus de droits sur votre enfant que la personne dont vous espérez qu'elle obtiendra la garde ou tutelle.</li> <li>• Une fois qu'une ordonnance de garde est finalisée, il peut être très difficile de convaincre le tribunal de modifier l'ordonnance. Ainsi, si vous souhaitez récupérer la garde, vous devrez démontrer un changement substantiel dans les circonstances de la vie de votre enfant; cela peut être difficile à montrer.</li> <li>• Le tuteur peut vous demander une pension alimentaire pour l'enfant!</li> </ul> <p>Parlez avec un avocat qualifié avant de commencer toute sorte de procédure judiciaire concernant votre enfant.</p>

**Désignation de  
Tutelle de Réserve**

Ce formulaire sert à désigner une personne qui sera en attente comme tuteur de votre enfant. La personne peut devenir le tuteur si vous êtes « administrativement séparé » de votre enfant (par exemple par le biais des services d'immigration) ou si vous avez de graves problèmes de santé. Elle devient effective soit lorsque survient la « séparation administrative », soit lorsqu'un médecin certifie que vous êtes devenu incapable mental; si vous êtes physiquement affaibli et que vous consentez à ce que la désignation prenne effet; ou si vous décédez. Cela peut être déposé auprès du tribunal de la famille ou la « Surrogate's Court », mais vous n'êtes pas obligé de l'y déposer.

- [Désignation de Tutelle de Réserve](#)

